

Depuis le 20 mars dernier, notre nouvelle convention collective est désormais en vigueur. Toutes les infirmières travaillant dans un département fonctionnant 24h-24h et 7 jours sur 7 terminent maintenant leur quart 15 minutes plus tard. En ce qui a trait aux nouvelles primes, normes etc vous pouvez consulter la nouvelle convention collective sur le site de www.fiqsante.qc.ca. Dès que les versions papier seront disponibles nous vous tiendrons au courant.